

## SCAPULAIRE DE NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL

### NATURE ET AVANTAGES

I. ORIGINE. — Ce scapulaire, le plus célèbre et le plus répandu de tous, doit son origine à une *apparition de la sainte Vierge*. Le 16 juillet 1251, Marie apparut au bienheureux *Simon Stock*, général des PP. Carmes, à Cambridge (Angleterre). Le visage rayonnant de joie, entourée d'une multitude d'esprits célestes, elle lui présenta le grand scapulaire brun que portent les religieux et dont l'Eglise approuva la réduction en faveur des membres de la confrérie.

II. PRIVILÈGES. — *Concession*. — 1<sup>o</sup> C'est d'abord la *préservation de l'enfer* ou assurance du salut. Dans son apparition, Marie dit au B. Simon Stock : " Mon Fils bien-aimé, reçois le scapulaire de ton ordre, signe de ma confrérie, privilège pour toi et pour tous les enfants du Carmel. Quiconque en mourra revêtu *ne souffrira point les flammes éternelles*(1). C'est un signe de salut, une sauvegarde dans les dangers, un gage de paix et d'éternelle alliance. ". La vérité de ces paroles a été confirmée par 25 papes. 2<sup>o</sup> Soixante et dix ans après cette promesse, la sainte Vierge apparut de nouveau, cette fois au pape Jean XXII, tout entourée de lumières et portant l'habit des Carmes. Elle lui ordonna de " confirmer l'ordre du Carmel, d'accepter et de ratifier sur la terre les grâces et les privilèges que son Fils lui avaient accordés dans le ciel ".  

---

(1) Celui qui porte le scapulaire du Carmel ne sera pas, par cela seul, préservé de l'enfer. Il n'aurait aucun droit à cette grâce, si, se confiant avec présomption en cette promesse, il s'abandonnait au péché et au vice. Celui qui mourra en état de péché mortel ne sera pas sauvé quand même il porterait tous les scapulaires approuvés. Cette promesse signifie seulement que la sainte Vierge obtiendra de son divin Fils la grâce de la persévérance à celui qui, portant pieusement ce scapulaire, s'efforcera de vivre chrétiennement comme Notre-Seigneur lui-même l'a promis (dans le même sens) à ceux qui communient neuf premiers vendredis de mois consécutifs.